Références et citations bibliographiques dans un article scientifique

La norme ISO 690 (Z 44-005)

Fiche créée le 23 mai 2007, mise à jour le 14 avril 2009

Copyright © 2006-2009 Véronique Pierre, veronique.pierre[chez]free.fr

Certains droits réservés, selon les termes du contrat Creative Commons BY-NC-SA 2.0 France (Paternité - Pas d'utilisation commerciale - Partage des conditions initiales à l'identique)
http://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/2.0/fr/

Sommaire

Références et citations bibliographiques dans un article scientifique 1

1 - Introduction 2

1.1 - Définitions 2

1.2 - Principes généraux 2

1.2.1 - Rôle des informations bibliographiques 2

1.2.2 - Choix des documents à citer 2

1.2.3 - Règles de présentation 2

2 - Références bibliographiques 3

2.1 - Nature et ordre des éléments 3

2.1.1 - Monographie 3

2.1.2 -Publication en série 3

2.1.3 - Partie de monographies 4

2.1.4 - Contribution à des monographies 4

2.1.5 - Article, etc. dans une publication en série 4

2.1.6 - Monographie disponible sur le Web 5

2.1.7 - Partie de monographie disponible sur le Web 5

2.1.8 - Contribution à une monographie diffusée sur Internet 5

2.1.9 - Publication en série sur le Web 6

2.1.10 - Article de revue disponible sur le Web 6

2.2 - Rédaction des éléments 6

2.2.1 - Règles générales 6

2.2.2 - Responsabilité principale 7

2.2.2 - Titre 8

2.2.3 - Le numéro d'édition 8

2.2.4 - Édition 8

2.2.5 - Date de publication 8

2.2.6 - Pagination 8

2.2.7 - Collection (facultatif) 9

2.2.8 - Notes (facultatif) 9

2.2.9 - Numéro normalisé (ISBN) 9

3 - Liste de références bibliographiques 9

3.1 - Classement par auteur et date 9

3.2 - Classement par ordre de citation des documents 9

4 - Citations bibliographiques 10

5 - Ressources en ligne 10

1 - Introduction

1.1 - Définitions

Dans une publication scientifique :

- une **référence bibliographique** est l'ensemble des éléments qui décrivent un document et permettent de l'identifier ;
- une **citation bibliographique** est une référence brève à un document, placée dans le corps du texte de la publication ;
- l'ensemble des références bibliographiques des documents utilisés lus, ou du moins consultés, pour rédiger une publication donnée forme la **liste des références bibliographiques** ;
- une **bibliographie** est une liste autonome de documents, consultés ou non, relatifs à un sujet donné.

1.2 - Principes généraux

1.2.1 - Rôle des informations bibliographiques

L'auteur les utilise pour :

- fournir des éléments permettant de définir le problème traité ;
- éviter la répétition de la description de techniques déjà publiées ;
- apporter des éléments de comparaison pour apprécier les résultats présentés.

Elles sont utiles au lecteur :

- s'il est spécialiste du sujet traité : pour évaluer si l'auteur maîtrise son sujet ;
- sinon : pour s'informer sur le problème traité dans l'article.

1.2.2 - Choix des documents à citer

Chaque source utilisée doit faire l'objet d'une référence bibliographique, mais seulement s'il s'agit d'un document auquel le lecteur pourra avoir accès. S'il s'avère nécessaire de citer des documents non accessibles, la solution est de le faire en note de bas de page.

Seules les sources réellement utilisées peuvent faire l'objet d'une référence bibliographique (pas de références « de seconde main »).

1.2.3 - Règles de présentation

Les règles relatives à la présentation des informations bibliographiques portent sur :

- la nature, l'ordre et la rédaction des éléments constituant chaque référence bibliographique ;
- les critères de tri des références dans la liste des références bibliographiques ;
- la nature et la présentation des éléments constituant chaque citation bibliographique.

Il n'existe pas un seul système de présentation, plusieurs options sont possibles, pourvu qu'elles donnent clairement tous les renseignements nécessaires pour que le lecteur puisse retrouver les documents cités. Et une fois un système choisi, il faut bien sûr lui être fidèle et l'appliquer avec rigueur.

Les éditeurs imposent leurs propres règles éditoriales pour leurs publications. Il faut alors se référer à leurs « instructions aux auteurs ».

Les règles de présentation présentées ici s'appuient sur deux normes AFNOR qui correspondent à des traductions en français de normes internationales ISO :

- Z 44-005. *Documentation : Références bibliographiques : Contenu, forme et structure* Décembre 1987, qui reproduit intégralement la norme ISO 690-1987 ;
- Z 44-005-2 ou NF ISO 690-2. *Information et documentation : Références bibliographiques : Partie 2 : documents électroniques, documents complets ou parties de documents.* Février 1998, qui reproduit intégralement la norme ISO 690-2:1997.

Ces deux normes s'adressent spécifiquement aux auteurs et éditeurs qui travaillent sur des articles scientifiques. Elles ne s'appliquent pas aux descriptions bibliographiques complètes réalisées par les bibliothécaires, pour lesquelles des normes spécifiques existent.

2 - Références bibliographiques

2.1 - Nature et ordre des éléments

Note : dans les listes des éléments à mentionner présentées ci-dessous, les crochets sont utilisés pour repérer les éléments facultatifs.

2.1.1 - Monographie

Définition : une monographie est une publication non périodique, c'est à dire complète en un seul volume ou en un nombre limité de volumes.

Éléments à mentionner s'ils existent et s'ils sont connus, et **ordre** de présentation :

1. Responsabilité principale
2. Titre
3. [Responsabilité secondaire]
4. Numéro d'édition
5. Lieu de publication
6. Éditeur
7. Année d'édition
8. [Importance matérielle (pagination)]
9. [Collection]
10. [Notes]
11. ISBN

Schéma minimal : Responsabilité principale. *Titre en italique*. Numéro d'édition. Lieu : éditeur, année. ISBN.

Exemple pour l'ouvrage présenté page www.adbs.fr/site/publications/ouvrages/114.php :

MESGUISH, Véronique et THOMAS, Armelle. *Net recherche : le guide pratique pour mieux trouver l'information utile.* 2e éd. augm. et mise à jour. Paris : ADBS, 2007. ISBN 978-2-84365-093-2.

Schéma complet : Responsabilité principale. *Titre en italique*. Responsabilité secondaire. Numéro d'édition. Lieu : éditeur, année. Pagination. Collection. Notes. ISBN.

MESGUISH, Véronique et THOMAS, Armelle. *Net recherche : le guide pratique pour mieux trouver l'information utile.* 2e éd. augm. et mise à jour. Paris : ADBS, 2007. 159 p. Sciences et techniques de l'information. ISBN 978-2-84365-093-2.

2.1.2 -Publication en série

Définition : Publication, imprimée ou non, paraissant en fascicules ou volumes successifs, pendant une période non limitée à l'avance.

Éléments à mentionner s'ils sont connus, et **ordre** de présentation :

1. Titre
2. Responsabilité principale
3. Numéro d'édition
4. Désignation du fascicule (date suivie d'un tiret indiquant le caractère chronologique et/ou numéro)
5. Lieu de publication
6. Éditeur
7. Année (suivie d'un tiret indiquant le caractère chronologique)
8. [Collection]
9. [Notes]
10. ISSN

Schéma minimal : *Titre en italique*. Responsabilité principale. Numéro d'édition. Fascicule. Lieu : éditeur, année. ISSN.

Pour la revue papier présentée à la page www.jle.com/fr/revues/agro_biotech/sec/e-docs/00/00/00/0F/revue.md?type=text.html :

Science et changements planétaires / Sécheresse. Agence universitaire de la Francophonie. Paris : John Libbey Eurotext, 1990-. ISSN 1147-7806.

Schéma complet : *Titre en italique*. Responsabilité principale. Numéro d'édition. Fascicule. Lieu : éditeur, année. Collection. Notes. ISSN.

2.1.3 - Partie de monographies

Éléments à mentionner s'ils sont connus, et **ordre** de présentation :

1. Responsabilité principale
2. Titre du document hôte
3. Numéro d'édition
4. Numérotation de la partie
5. [Responsabilité secondaire]
6. Lieu de publication
7. Éditeur
8. Année d'édition
9. Localisation dans le document hôte (section, pagination...)

Schéma minimal : Responsabilité principale. *Titre en italique du document hôte*. Numéro d'édition. Numérotation de la partie. Lieu : éditeur, année. Localisation dans le document hôte.

Pour le 8e chapitre de la version papier de l'ouvrage présenté à la page www.bibliotheque.refer.org/biblio/details.php?numpubli=67 :

OLLIVIER, Alain et MARICOURT, Renaud (de). *Pratique du marketing en Afrique*. Paris : AUF, 1990. Chap. 8, Prévisions des ventes et modélisation, p. 115-168.

2.1.4 - Contribution à des monographies

Définition : texte indépendant formant une partie d'une publication

Éléments à mentionner s'ils sont connus, et **ordre** de présentation :

Pour la contribution :

1. Responsabilité principale
2. Titre

Pour le document hôte :

3. Responsabilité principale
4. Titre
5. Numéro d'édition
6. Lieu de publication
7. Éditeur
8. Année d'édition
9. Localisation dans le document hôte

Schéma : Responsabilité principale de la contribution. Titre de la contribution. In Responsabilité principale du document hôte. *Titre en italique du document hôte*. Numéro d'édition. Lieu : éditeur, année, localisation dans le document hôte.

Pour l'une des contributions à la version papier de l'ouvrage présenté à la page www.bibliotheque.refer.org/biblio/details.php ?numpubli=26 :

KHALFAOUI, Jean-Luc. Approche de l'amélioration génétique de l'adaptation à la sécheresse : cas de l'arachide au Sénégal. In CHALBI, Noureddine et DEMARLY, Yves. *L'amélioration des plantes pour l'adaptation aux milieux arides*. Paris : John Libbey Eurotext, 1991, p. 51-63.

2.1.5 - Article, etc. dans une publication en série

Éléments à mentionner s'ils sont connus, et **ordre** de présentation :

1. Responsabilité principale
2. Titre
3. [Responsabilité secondaire]
4. Titre de la publication en série
5. Numéro d'édition

Localisation dans le document hôte :

6. Date d'édition
7. Désignation du fascicule
8. Pagination de l'article

Schéma minimal : Responsabilité principale. Titre. *Titre en italique de la publication en série*. Edition (numéro d'édition) Année, désignation du fascicule, pagination de l'article.

Pour la version papier de l'article accessible en version électronique à la page : www.jle.com/fr/revues/sante_pub/san/e-docs/00/04/27/A0/article.md

KYAMUSUGULWA, Patrick Milabyo. Faible poids de naissance au Maniema (République démocratique du Congo). *Cahiers d'études et de recherches francophones / Santé*. Avril 2006, vol. 16, no 2, p. 23-39.

2.1.6 - Monographie disponible sur le Web

Éléments à mentionner s'ils existent et s'ils sont connus, et **ordre** de présentation :

1. Responsabilité principale
2. Titre
3. Type de support = mention « [en ligne] »
4. [Responsabilité secondaire]
5. Numéro d'édition
6. Lieu de publication
7. Éditeur
8. Date de publication
9. Date de mise à jour ou de révision
10. Date de consultation du document
11. [Collection]
12. [Notes]
13. Disponibilité et accès
14. ISBN

Schéma minimal : Responsabilité principale. *Titre en italique* [en ligne]. Lieu de publication : éditeur, date de publication, date de mise à jour [consulté le date de consultation]. Disponible sur le Web : <URL>. ISBN.

SCHEPENS, Paula. *Guide sur la gestion collective des droits d'auteur : La société de gestion au service de l'auteur et de l'usager* [en ligne]. Paris : UNESCO, 2000 [consulté le 22 mai 2007]. Disponible sur le Web : <http://unesdoc.unesco.org/images/0012/001206/120677f.pdf>.

Schéma complet : Responsabilité principale. *Titre en italique* [en ligne]. Responsabilité secondaire. Lieu de publication : éditeur, date de publication, date de mise à jour [consulté le date de consultation]. Collection. Notes. Disponible sur le Web : <URL>. ISBN.

2.1.7 - Partie de monographie disponible sur le Web

Éléments à mentionner s'ils sont connus, et **ordre** de présentation :

1. Responsabilité principale du document hôte
2. Titre du document hôte
3. Type de support = mention « [en ligne] »
4. [Responsabilité secondaire]
5. Numéro d'édition
6. Lieu de publication
7. Éditeur
8. Date de publication
9. Date de mise à jour
10. Date de consultation du document
11. Chapitre ou désignation équivalente de la partie
12. Titre de la partie
13. [Numérotation de la partie à l'intérieur du document hôte]
14. Localisation dans le document hôte
15. [Notes]
16. Disponibilité et accès
17. ISBN

Schéma minimal : Responsabilité principale. *Titre en italique du document hôte* [en ligne]. Numéro d'édition. Lieu de publication : éditeur. Date de publication, date de mise à jour [consulté le date de consultation]. Titre de la partie. Localisation dans le document hôte. Disponible sur le Web : <URL>. ISBN.

GAUTHIER, Jacques. *Vulgariser, produire, et diffuser ! Fiches pour les chercheurs sur le terrain* [en ligne]. Ottawa : CRDI, 1er octobre 2006 [consulté le 22 octobre 2007]. La vulgarisation scientifique. Disponible sur le Web : <http://www.idrc.ca/fr/ev-104551-201-1-DO_TOPIC.html>.

2.1.8 - Contribution à une monographie diffusée sur Internet

Éléments à mentionner s'ils existent et s'ils sont connus, et **ordre** de présentation :

1. Responsabilité principale (de la contribution)
2. Titre (de la contribution)
3. Responsabilité principale du document hôte
4. Titre du document hôte
5. Type de support = mention « [en ligne] »
6. [Responsabilité secondaire du document hôte]
7. Numéro d'édition
8. Lieu de publication
9. Éditeur
10. Date de publication
11. Date de mise à jour
12. Date de consultation du document
13. [Numérotation de la partie à l'intérieur du document hôte]
14. Localisation dans le document hôte
15. [Notes]
16. Disponibilité et accès
17. ISBN

Schéma : Responsabilité principale. Titre. In Responsabilité principale du document hôte. *Titre en italique du document hôte* [en ligne]. Numéro d'édition. Lieu de publication : éditeur, date de publication, date de mise à jour [consulté le date de consultation]. Localisation dans le document hôte. Disponible sur le Web : <URL>. ISBN.

Exemple :

PERRIAULT, Jacques. La norme comme instrument d'accès au savoir en ligne. In *Actes du colloque Initiatives 2005 : La norme comme instrument de réussite d'une société de la connaissance partagée*. Paris : AUF, 2 mars 2007 [consulté le 22 octobre 2007]. Disponible sur le Web : <http://www.initiatives.refer.org/Initiatives-2005/document.php?id=222>.

2.1.9 - Publication en série sur le Web

Éléments à mentionner s'ils existent et s'ils sont connus, et **ordre** de présentation :

1. Titre
2. Type de support
3. Numéro d'édition
4. Lieu de publication
5. Éditeur
6. Date de publication
7. Date de consultation
8. [Collection]
9. [Notes]
10. Disponibilité et accès
11. ISSN

Schéma minimal : *Titre en italique* [en ligne]. Lieu d'édition : éditeur, date de publication [consulté le date de consultation]. Disponible sur le Web : <URL>. ISSN.

e-Ti : la revue électronique des technologies de l'information [en ligne]. Rabat : Ecole Mohammadia d'Ingénieurs, 2005- [consulté le 22 octobre 2007]. Disponible sur le Web : <http://www.revue-eti.net>. ISSN 1114-8802.

2.1.10 - Article de revue disponible sur le Web

Éléments à mentionner s'ils existent et s'ils sont connus, et **ordre** de présentation :

1. Responsabilité principale de l'article
1. Titre de l'article
2. Titre de la publication en série
3. Type de support = [en ligne]
4. Désignation du numéro
5. Date de publication
6. Date de consultation du document
7. Localisation à l'intérieur du document hôte
8. [Notes]
9. Disponibilité et accès
10. ISSN

Schéma minimal : Responsabilité principale de l'article. Titre de l'article. *Titre en italique de la revue* [en ligne], désignation du fascicule, date de publication [consulté le date de consultation], localisation à l'intérieur du document hôte. Disponible sur le Web : <URL>. ISSN.

BENHLIMA, Laïla et CHIADMI, Dalila. Vers l'interopérabilité des systèmes d'information hétérogènes. *e-Ti : la revue électronique des technologies de l'information* [en ligne], 27 décembre 2006 [consulté le 22 octobre 2007], n. 1. Disponible sur le Web <http://revue-eti.net/document.php?id=1166>. ISSN 1114-8802.

2.2 - Rédaction des éléments

2.2.1 - Règles générales

Les éléments doivent être écrits comme ils se présentent dans le document concerné, mais en utilisant les règles de rédaction spécifiques au système utilisé (majuscules, ponctuation, abréviations...).

Abréviations

Elles peuvent être utilisées pour les éléments suivants, à condition d'utiliser les normes en vigueur :

– termes typiques utilisés dans les références bibliographiques ;

– titre des publications en série ;

– noms de pays, états ou provinces ajoutés aux noms de lieux ou d'organismes.

Pour les références des normes, voir *Normes ou standards utiles aux principales activités des bibliothèques*, www.sup.adc.education.fr/bib/f_Norm.htm

Les prénoms peuvent être réduits aux initiales à condition que cela n'entraîne pas de risque d'homonymie.

Majuscules

Elles sont à utiliser en conformité avec les usages de la langue dans laquelle l'information est donnée.

Translittération

Si une translittération (en l'occurrence romanisation) est nécessaire, utiliser les normes en vigueur (voir lien ci-dessus).

Mentionner la forme translittérée, entre crochets, à la place ou à la suite de la forme originale.

Additions et corrections

Des précisions complémentaires à celles données par les éléments prévus, ou des corrections par rapport aux informations mentionnées dans le document traité, peuvent être ajoutées, à condition de les mentionner entre crochets.

2.2.2 - Responsabilité principale

Identification de la responsabilité principale

Pour les documents écrits, la responsabilité principale est normalement celle de l'auteur (= personne ou collectivité responsable du contenu intellectuel ou artistique d'un document).

Les collectivités peuvent être considérées comme ayant une responsabilité principale lorsque le document reflète leur pensée collective ou leur activité ou quand il est de nature administrative.

Les noms des éditeurs scientifiques de documents constitués de contributions de différents auteurs peuvent être traités en responsabilité principale, en ajoutant l'abréviation « ed ».

Plusieurs responsables, aucun responsable

Si aucune responsabilité principale ne peut être identifiée, commencer la référence bibliographique par le titre.

Deux ou trois responsables : mettre en premier celui qui apparaît comme étant le plus important ou, à défaut, celui mentionné en premier dans le document.

Plus de trois responsables : citer le premier, les deux premiers ou les trois premiers, et mettre la mention *et al.* (*et alii* = et les autres) à la place des noms omis.

Écriture des noms de personnes

Schéma : NOM DE FAMILLE EN MAJUSCULE, initiale du prénom ou prénom en entier

MOUALA, Christian, KABA-MEBRI, Joachim, WATA, Jean-Bertrand, *et al.*

Pour les **noms composés**, certaines parties sont maintenues et d'autres rejetées après le prénom selon la nationalité de l'auteur. Voir liste fournie en annexe.

Écriture des noms de collectivité

Le nom de la collectivité doit être donné tel qu'il apparaît dans le document.

Si la collectivité est subordonnée à une collectivité plus importante, tous les niveaux de subordination doivent être indiqués, sauf si la collectivité responsable a des fonctions spécifiques et un nom signifiant.

Dans le cas des ministères, le nom de la collectivité doit être précédé du nom du pays.

France. Ministère des Affaires étrangères

La ville et/ou le pays où se trouve l'organisme doivent être précisés s'il y a risque d'ambiguïté.

École nationale d'administration et de la magistrature (Bénin)

2.2.2 - Titre

Reproduire le titre tel qu'il apparaît dans le document.

Indiquer le sous-titre s'il y en a un, en l'introduisant par le signe deux-points (« : »).

Prise en charge des cancers du larynx : expérience d'un service ORL en Afrique noire

Pour les langues non latines, traduire le titre et le mettre entre crochets (« [» «] »).

Pour les langues en caractères latins mais peu courantes, faire suivre le titre original du titre traduit entre crochets.

Si le titre est en plusieurs langues :

- si le document est en une seule langue, choisir le titre qui est dans la langue du document ;
- si le document est en plusieurs langues, dont le français, choisir le titre en français, sinon choisir le premier titre.

2.2.3 - Le numéro d'édition

Sauf pour la première édition, indiquer les informations concernant l'édition, en utilisant les abréviations en usage :

édition	éd.
actualisée	act.
augmentée	augm.
revue	rev.

2.2.4 - Édition

Lieu de publication : éditeur

Lieu de publication

Plusieurs lieux de publications : citer le premier (ou celui de la langue du document)

Pas de lieu de publication : indiquer : S.l. (pour *sine loco* = sans lieu)

Éditeur

Écrire le nom de l'éditeur en supprimant s'il y a lieu les mentions de type « Editions », « et compagnie », « inc », etc.

Plusieurs éditeurs : citer celui qui est le plus en évidence, sinon citer le premier.

Pas d'éditeur (il s'agit généralement de documents non publiés) : Indiquer : « s.n. » (pour *sine nomine* = sans nom)

2.2.5 - Date de publication

La place de la date de publication dépend du système de notes bibliographiques adopté dans le corps du texte. Elle peut se trouver après l'auteur (système auteur-date) ou après l'éditeur (système notes de bas de page).

Si la date de publication ne peut être trouvée, utiliser la date du copyright, la date d'impression, ou une date approximative, dans ce cas en utilisant « ca » (pour *circa* = autour de).

ca 2002

2.2.6 - Pagination

Un seul « p. » suit le nombre de pages ou précède une pagination séquentielle

150 p.

p. 15-20

Monographies en plusieurs volumes : Indiquer le nombre de volumes et non la pagination

2.2.7 - Collection (facultatif)

Indiquer le nom de la collection et le numéro du document dans la collection si celui-ci est mentionné.

(Collection entre parenthèses ; numéro dans la collection)

2.2.8 - Notes (facultatif)

Elles permettent de donner des informations supplémentaires : sur l'accès au document, sur la langue etc.

2.2.9 - Numéro normalisé (ISBN)

L'ISBN doit être mentionné pour les ouvrages. Il est facultatif pour les parties d'ouvrages.

ISBN

Chaque monographie peut être identifiée de manière unique grâce à son ISBN : International Standard Book Number. Depuis le 1er janvier 2007, le numéro ISBN est composé de 13 chiffres, répartis en 5 segments (auparavant l'ISBN était seulement composé des 4 derniers segments) :

- 1er segment : préfixe (« 978 » ou « 979 » identifiant l'objet « livre » dans système mondial EAN.UCC de numérotation des produits)
- 2e segment : groupe linguistique,
- 3e segment : identification de l'éditeur,
- 4e segment : identification du titre,
- 5e segment : chiffre de contrôle calculé à partir des chiffres contenus dans les segments précédents.

3 - Liste de références bibliographiques

Il existe plusieurs possibilités de classement.

3.1 - Classement par auteur et date

Dans ce cas la date peut être placée juste après la mention de responsabilité principale (auteur).

3.2 - Classement par ordre de citation des documents

Chaque référence doit être numérotée.

Dans ce cas la mention de responsabilité principale (auteur) peut dans la référence être placée *après* le titre.

Ce type de classement est notamment utilisé par les chercheurs en sciences biomédicales, première communauté scientifique a avoir formalisé des règles concernant le traitement des références bibliographiques dans un article (règles parfois désignées sous les termes de « convention de Vancouver ».

Convention de Vancouver : Nom souvent utilisé pour désigner un guide publié par le Groupe de Vancouver, petit groupe d'éditeurs de périodiques médicaux qui s'est réuni à Vancouver (Canada) en 1978 pour mettre au point des recommandations de présentation de manuscrits qui leur étaient soumis, et devenu depuis le *International Committee of Medical Journal Editors* (ICMJE, www.icmje.org). Ce guide, incluant les normes bibliographiques développées par la *National Library of Medecine* (NLM), a été publié pour la première fois en 1979. et est régulièrement mis à jour depuis.

Version française (2002): Exigences uniformes pour les manuscrits présentés aux revues biomédicales : http://www.cma.ca/index.cfm/ci_id/17885/la_id/2.htm

Source : Evelyne Mouillet. Règles d'écriture et de présentation des références dans une liste bibliographique [en ligne]. Bordeaux : ISPED, 2003. Disponible sur le Web : <www.isped.u-bordeaux2.fr/CDD/GUIDES/FR-CDD-RedactionReferences.htm>.

Il a pour désavantages de dissocier les références relatives à un même auteur et d'obliger l'auteur a renuméroter les références à chaque insertion ou suppression (à moins bien sûr d'utiliser un système permettant une gestion automatique).

4 - Citations bibliographiques

Les modalités de rédaction des citations dépendent du critère choisi pour le tri de la liste des références bibliographiques :

– références triées par ordre de citation le texte : il suffit d'indiquer, entre parenthèses, le numéro de la référence.

– référence triée par auteur et date :

- Si le premier élément est donné au fil du texte, l'année suit entre parenthèses :

  « Selon BENHLIMA. (2006) »

- Sinon, le premier élément et l'année sont donnés entre parenthèses :

  « … le système de médiation fondée sur des ontologies. (BENHLIMA, 2006).»

- Si plusieurs documents ont le même premier élément et la même année, les distinguer par des lettres minuscules :

  « Selon BENHLIMA. (2006a) »

- Pour les documents ayant plus de deux auteurs, ne donner que le nom du premier auteur, suivi de « *et al.* » :

  « Selon BENHLIMA *et al.* (2006) »

5 - Ressources en ligne

La liste qui suit donne un panorama des ressources relatives aux références bibliographiques disponibles sur Internet, certaines s'appuyant sur les mêmes normes que la présente fiche, d'autres relevant de systèmes différents.

1. Bibliographie : Présentation des références d'après les normes internationales de Vancouver (31 pages)
   http://scdurca.univ-reims.fr/exl-html/vues/commun/charte/fichier_scd_html/Sante/brochure2004.pdf
2. Citer correctement ses sources,
   http://www.bibliotheques.uqam.ca/recherche/plagiat/citer.html
3. Citer les documents
   http://www.uhb.fr/scd/Methodoc_citation.html
   http://www.uhb.fr/scd/citer.pdf
4. Citer ses sources
   http://www.bibliotheques.uqam.ca/InfoSphere/sciences_humaines/module7/citer.html
   http://www.bibliotheques.uqam.ca/InfoSphere/sciences/module7/citer.html
5. Citer un document,
   http://www.ext.upmc.fr/urfist/cerise/p85.htm
6. Comment citer des sources sur Internet dans un travail scientifique
   http://aix1.uottawa.ca/~fgingras/metho/citation.html
7. Comment citer un document électronique,
   http://www.bibl.ulaval.ca/doelec/citedoce.html
8. Comment citer un document électronique,
   http://www.virtuel.collegebdeb.qc.ca/aciter.html
   Ressource inaccessible le 13 avril 2009
9. Comment présenter des références bibliographiques
   http://www-bu.univ-paris8.fr/web/bibliotheque/supports_formation/RefBiblio.html

10. Constitution de références bibliographiques : Livret de prescriptions techniques (44 pages)
http://www.culture.gouv.fr/culture/inventai/telechar/normes.pdf

11. Guide de gestion des références bibliographiques : Rédaction et citation
http://docinsa.insa-lyon.fr/refbibli/index.php
http://docinsa.insa-lyon.fr/refbibli/contenus/doc/guide_ref_bib_2004.pdf

12. Guide de l'écriture d'une liste bibliographique, d'une liste de référence
http://www.uqac.uquebec.ca/zone03/sct_bibl.htm
Ressource inaccessible le 13 avril 2009

13. Guide de présentation des citations et des références bibliographiques (25 pages)
http://www.polymtl.ca/biblio/utiliser/citations-guide.pdf
accessible à partir de la page : http://www.polymtl.ca/biblio/utiliser/citer.php

14. La présentation des références bibliographiques
http://www.mshs.univ-poitiers.fr/migrinter/index.php?text=documentation/iso690

15. La rédaction des notices bibliographiques
http://www.scd.univ-lille3.fr/methodoc/Notices/plan_notices.htm
Ressource inaccessible le 13 avril 2009
Archivée dans l'Infothèque francophone : http://www.infotheque.info/ressource/9102.html

16. La référence bibliographique : norme et praxis. À l'aide des spécialistes en sciences humaines et sociales
http://www.revue-texto.net/Reperes/Themes/Kyheng_References.html

17. Mettre en forme une bibliographie,
http://bibliotheque.ens-lsh.fr/10944794/0/fiche___pagelibre/

18. Présentation d'une bibliographie,
http://www.ext.upmc.fr/urfist/cerise/p86.htm

19. Présentation des normes bibliographiques
http://www.iamm.fr/ress_doc/aides/bibliographie/normes/index.html

20. Présentation des références bibliographiques
http://www.agropolis.fr/ist/guide/comment_traiter/presentation_biblio/1_presentation_biblio.html

21. Quelques conseils pour rédiger votre bibliographie
http://www.vet-lyon.fr/67622525/0/fiche___pagelibre/

22. Rédaction d'une bibliographie et des citations bibliographiques
http://www.ulb.ac.be/philo/infodoc/biblio.html

23. Rédaction et classement des références bibliographiques :
Droit : http://www.unilim.fr/scd/formation/scd/documents/Ref_biblio_M2_Droit.pdf - Lettres et sciences humaines : http://www.unilim.fr/scd/formation/scd/documents/Ref_biblio_M2_LSH.pdf - Sciences et techniques : http://www.unilim.fr/scd/formation/scd/documents/Ref_biblio_M2_STS.pdf
Ressource inaccessible le 14 avril 2009
Archivée dans l'Infothèque francophone : http://www.infotheque.info/ressource/8930.html

24. Règles de citation MLA [*Modern Language Association*]
http://www.ext.upmc.fr/urfist/cerise/Citemla.htm

Normes officielles

25. Extraits de la norme internationale ISO 690:1987 : Information et documentation -- Références bibliographiques - Contenu, forme et structure
http://www.collectionscanada.ca/iso/tc46sc9/standard/690-1f.htm

26. Extraits de la norme internationale ISO 690-2 : Information et documentation -- Références bibliographiques -- Partie 2 : Documents électroniques, documents complets ou parties de documents
http://www.collectionscanada.ca/iso/tc46sc9/standard/690-2f.htm
Ressources inaccessibles le 14 avril 2009

27. LTWA on-line : List of Title Word Abbreviations : liste d'abréviations de mots de titres
(pour la rédaction des titres de revues en version abrégée) :
http://www.issn.org/1-22661-LTWA-en-ligne.php